



Mémoire de l'ACARR présenté au Comité d'experts sur l'avenir des régimes de retraite au Québec

10 février 2012

PERSONNE-RESSOURCE À L'ACARR

M. Bryan Hocking

Chef de la direction

Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

1255, Bay Street, bureau 304
Toronto (Ontario) M5R 2A9
Tél. : 416-964-1260, poste 225
Télec. : 416-964-0567

Adresse électronique : bryan.hocking@acpm.com

Site Internet : www.acpm-acarr.com

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
• Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite	3
• Commentaires d'introduction	3
Couverture et viabilité.....	4
Le plan en cinq points de l'ACARR.....	5
Conclusion.....	6

AVANT-PROPOS

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR)

Établie en 1976, l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) est un organisme à but non lucratif soutenu par un nombre croissant de membres et d'experts bénévoles. Porte-parole informé des promoteurs et des administrateurs de régimes de retraite canadiens ainsi que de leurs fournisseurs de services connexes, l'ACARR milite en faveur de l'établissement d'un système de revenu de retraite efficace et viable. Nos membres, qui proviennent de nombreux secteurs d'activité et de toutes les régions du pays, représentent environ 3 millions de participants de plus de 400 régimes de retraite, dont l'actif sous gestion total dépasse 330 milliards de dollars. L'ACARR appuie sa vision de la mise en place d'un système de revenu de retraite de classe mondiale au Canada en défendant les principes suivants :

- Clarté de la législation, des règlements et des instruments de revenu de retraite;
- Prise en compte pondérée des intérêts des autres intervenants; et
- Excellence en matière de gouvernance et d'administration.

L'ACARR se fait régulièrement la porte-parole d'enjeux touchant les régimes de retraite et participe à des discussions publiques sur ce sujet.

Commentaires d'introduction

Le présent mémoire est déposé au nom de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR), conjointement avec le Conseil régional du Québec de l'ACARR.

L'ACARR félicite le gouvernement du Québec pour la mise en place du Comité d'experts sur l'avenir des régimes de retraite au Québec et est heureuse de l'occasion qui lui est donnée de présenter ce mémoire au Comité.

Couverture et viabilité

Le système de revenu de retraite du Canada, qui se fonde sur ses trois piliers, a suscité des commentaires favorables de la part de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'indice mondial Melbourne Mercer sur les systèmes de régimes de retraite et d'autres intervenants. Nos « piliers 1 et 2 » – la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) – fournissent une base solide sur laquelle bâtir. Cela ne signifie pas que les programmes gouvernementaux ne peuvent pas être améliorés lorsque les responsables des politiques le jugent approprié, mais de l'avis de l'ACARR, améliorer le « troisième pilier » au Canada – constitué principalement de régimes de retraite d'employeur et d'épargne individuelle – est le moyen le plus efficace de permettre à davantage de Canadiens de se constituer un revenu de retraite plus important. Et nous croyons que sur le plan du troisième pilier, les solutions en place ont un rôle crucial à jouer dans l'atteinte de ce résultat, par l'entremise des fournisseurs de régimes de retraite existants et de vastes programmes d'épargne-retraite collective efficaces, qu'il s'agisse de régimes à cotisations déterminées (CD) ou à prestations déterminées (PD), ou d'autres possibilités novatrices (comme les régimes volontaires d'épargne retraite ou RVER, les régimes de pension agréés collectifs ou RPAC, ou les régimes à prestations cibles).

Selon l'ACARR, la couverture et la viabilité constituent les éléments clés de la santé et de la croissance du système de revenu de retraite du Canada.

L'ACARR et d'autres experts ont conclu que le problème de couverture auquel nous faisons face aujourd'hui n'est pas lié à la structure de notre système, mais qu'il s'agit plutôt d'un problème de cible. Certains Canadiens, dans un large éventail de situations, doivent économiser davantage, et d'autres désirent avoir la possibilité d'économiser davantage que ce qui est autorisé. Pour répondre aux besoins diversifiés des Canadiens, on doit leur offrir de nombreuses options et possibilités. Une solution universelle n'offre pas les choix d'options, la souplesse et, bien entendu, l'innovation qui seront nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs. Il faut offrir aux Canadiens, en particulier ceux qui ne bénéficient pas d'un régime de retraite d'employeur, une gamme de solutions appropriées, assorties de niveaux de contribution variés, tenant compte non seulement de leurs situations particulières, mais aussi de leurs attentes et de leurs besoins en matière de retraite.

De même, les employeurs doivent être en mesure d'offrir des régimes de retraite rentables et des instruments d'épargne-retraite qui répondent aux besoins de leurs employés. Toutefois, si on ne s'attaque pas aux problèmes et obstacles créés par les lois existantes (p. ex., les règles de capitalisation, l'établissement des obligations, la sécurité des prestations et l'uniformité entre les provinces et les territoires), ces facteurs et certains autres menaceront la viabilité du système du troisième pilier. De plus, il faut également prendre en considération des changements éventuels aux piliers 1 et 2 qui pourraient aussi avoir des répercussions sur la viabilité des programmes du troisième pilier.

Nous présentons ci-après le plan de l'ACARR, qui vise à multiplier considérablement les solutions d'épargne pour tous les Canadiens, la priorité étant manifestement accordée à la sécurité et au caractère suffisant du revenu de retraite. Il s'agit d'un plan global qui exige la mise en œuvre coordonnée des cinq points afin de permettre à tous les Canadiens, y compris les travailleurs autonomes, de disposer des solutions d'épargne les plus appropriées, pour eux et leur famille. L'ACARR est d'avis qu'une action concertée des gouvernements sur les cinq points permettra à la fois d'améliorer la couverture offerte aux Canadiens et de promouvoir la viabilité à long terme des programmes de revenu de retraite du troisième pilier.

Le plan en cinq points de l'ACARR :

1. Supprimer les obstacles à la couverture collective (p. ex. RVER/RPAC)
2. Veiller à ce que les régimes à prestations déterminées (PD) soient maintenus en tant qu'options de protection viables
 - Solutions au titre des excédents, alliées à un mode de capitalisation équilibré incitant les employeurs à s'assurer que les régimes sont adéquatement capitalisés, ce qui accroîtra la sécurité des prestations
 - Instauration de solutions permanentes aux problèmes de capitalisation persistants, tout en favorisant l'augmentation de la sécurité des prestations (p. ex., permettre l'utilisation de lettres de crédit et de comptes de solvabilité spéciaux)
3. Favoriser davantage l'innovation (p ex., régimes à prestations cibles)
4. Promouvoir la simplicité de l'administration
5. Augmenter les incitatifs à l'épargne

L'ACARR est convaincue que son plan en cinq points mènera à une hausse de la couverture, de façon abordable et sûre.

Selon l'ACARR, si l'on permet une plus grande flexibilité, en offrant des couvertures collectives tout en conservant l'équité et la souplesse des incitatifs existants, tant les employés que les employeurs considéreront d'un œil plus favorable leur participation éventuelle à un régime collectif. L'objectif global est d'inciter les personnes qui désirent épargner davantage à le faire, et d'offrir à ceux qui n'ont pas commencé à épargner l'occasion de le faire, en se prévalant de différentes options et des avantages de la couverture collective.

L'ACARR croit en outre que la plupart des employeurs comprennent les avantages des régimes de revenu de retraite collectifs destinés aux employés, même si certains n'en offrent pas actuellement. En supprimant les obstacles qui restreignent l'intérêt et les possibilités, davantage de ces employeurs décideront de participer à des régimes et faciliteront la participation de leurs employés.

Les changements que préconise l'ACARR créeront davantage de possibilités d'augmenter la participation dans des milliers de lieux de travail et chez de très nombreux travailleurs. Les employeurs et les employés du Canada comprennent l'importance d'épargner suffisamment en vue de la retraite. La mise en œuvre du plan en cinq points de l'ACARR favorisera l'apparition de nouveaux modèles de gestion et de nouvelles approches de la retraite, ce qui multipliera les occasions de participation pour les Canadiens de tous horizons. L'augmentation de la concurrence et des possibilités d'épargner à son gré devrait recevoir un bon accueil de la part des Canadiens.

S'attaquer aux vrais problèmes exigera de la créativité, de la souplesse, de la communication ainsi que de l'éducation afin de fournir un éventail d'options et l'information nécessaire pour favoriser la prise de décisions de ceux qui veulent économiser davantage ou ont besoin de le faire. Il n'y a pas de réponse « universelle » à un problème dont les racines s'étendent dans autant de directions. Il faut offrir à nos citoyens une gamme de solutions appropriées, assorties de niveaux de contribution différents, tenant compte non seulement de leurs situations particulières, mais aussi de leurs attentes et de leurs besoins en matière de retraite.

Pour une personne ou une famille, le caractère suffisant du revenu de retraite est une question d'attentes. Quel que soit le niveau des attentes, on doit tenir compte des changements qui surviennent dans les dépenses entre la vie active et la retraite – dont les versements hypothécaires et les frais liés au travail de même que la part importante du soutien de l'État, depuis les réductions fiscales jusqu'aux services d'aide à la vie autonome – et qui, en fait, représentent une augmentation du revenu dont les retraités pourraient bénéficier. C'est pourquoi nous recommandons fortement que toute solution proposée soit accompagnée d'information sur le caractère suffisant des revenus et donnons notre plein appui à tous les efforts visant à accroître la littératie financière des Canadiens.

Conclusion

Pour régler les problèmes auxquels font face les systèmes de revenu de retraite du Canada et du Québec de manière à en améliorer la couverture et à assurer leur viabilité à long terme, il faudra à la fois faire preuve de leadership et prendre des mesures appropriées. Dans un premier temps, il incombe au gouvernement de diffuser un message clair et sans équivoque, à savoir que les programmes de revenu de retraite du troisième pilier sont un élément essentiel de la réussite du système du Canada.

Nous félicitons encore une fois le gouvernement du Québec d'avoir mis sur pied le comité d'experts dont le mandat est d'examiner ces problèmes et d'orienter l'avenir des régimes de retraite au Québec. L'ACARR appuie pleinement ce processus et offrira volontiers d'autres commentaires ou de l'aide au comité pendant ses délibérations.

Pièce jointe : Plan en cinq points de l'ACARR